



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

Provisoire

5504^e séance

Jeudi 3 août 2006, à 12 h 50

New York

<i>Président :</i>	Nana Effah-Apenteng	(Ghana)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. García Moritán
	Chine	M ^{me} Cheng Hong
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. de Rivière
	Grèce	M ^{me} Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Pérou	M. Gallardo
	Qatar	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie	M. Salaita
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 12 h 50.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'août, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Jean-Marc de La Sablière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de juillet 2006. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur de La Sablière pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à l'examen de la question, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité rend hommage aux citoyens de la République démocratique du Congo qui ont, le 30 juillet 2006, pris part en très grand nombre, librement et paisiblement, à des élections démocratiques, historiques pour leur nation. Il les appelle à accueillir les résultats avec le même civisme, et à demeurer mobilisés pour les prochains scrutins, afin de mener à bien le processus démocratique.

Le Conseil de sécurité exprime sa reconnaissance à la Commission électorale indépendante pour les inlassables efforts qu'elle a accomplis afin que les scrutins se déroulent dans les meilleures conditions possibles, et attend avec intérêt l'annonce officielle des résultats par la Commission. Il exprime son soutien au Comité de sages présidé par le Président Joachim Chissano, dont l'action contribue grandement à la sérénité et à la régularité du processus électoral.

Le Conseil de sécurité exprime sa gratitude à la Mission des Nations Unies, la MONUC, ainsi qu'à tous les partenaires internationaux de la République démocratique du Congo qui ont apporté leur soutien au processus électoral, notamment ses partenaires africains, et en particulier l'Afrique du Sud, ainsi qu'à l'Union européenne et à la force qu'elle déploie temporairement durant cette période.

Le Conseil de sécurité note que la campagne électorale et les opérations de vote se sont dans l'ensemble déroulées dans le calme. Il déplore les incidents survenus ces jours derniers, à Kinshasa, à Mbuji Mayi et à Mweka. Il fait sienne l'appréciation du Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT), qui a salué dans ce contexte le travail de la police nationale.

Le Conseil de sécurité exhorte tous les acteurs politiques en République démocratique du Congo à continuer d'œuvrer pour que le processus électoral se poursuive d'une manière libre, transparente et pacifique, conformément au calendrier prévu. Le Conseil demande à tous les dirigeants politiques de s'abstenir de faire des déclarations provocatrices.

Le Conseil de sécurité souligne que ces élections marqueront l'achèvement d'une longue

période régie par des institutions de transition, et l'avènement d'un régime démocratique. Ceux qui vont être appelés à diriger le pays vont avoir l'importante responsabilité d'ancrer sur le long terme le rétablissement de la paix et de la stabilité, la réconciliation nationale et l'instauration d'un état de droit en République démocratique du Congo. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2006/36.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.